

ATTESTATION

(Article 202 – code de procédure civile)

Je soussigné :

Nom : A

Prénom : Nicolas

Date et lieu de naissance : ( ) ay (41)

Profession : Responsable process Logistique SKF France

Adresse :

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties : /

Lien de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêt avec les parties :

Salarié SKF

Sachant que l'attestation sera utilisé en justice, et connaissance prise des dispositions de l'Article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestations faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

*"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 Euros d'amende, le fait :*  
*"1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,*  
*"2°) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère,*  
*"3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*  
*"Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 Euros*  
*"d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au*  
*"Trésor Public ou au Patrimoine d'autrui".*

\*\*\*\*\*

J'ai été entendu par l'inspectrice du travail dans le cadre de son enquête sur l'unité SKF Logistics Services.

Sur la forme tout d'abord, je tiens à préciser que j'ai eu l'impression, comme d'autres collègues, de subir un interrogatoire.

Lorsque j'ai pris connaissance du contenu du rapport, j'ai été très surpris qu'aucun de mes propos n'y figure. Pour moi, ce rapport ne reflète pas la réalité des échanges que nous avons eus. Je me permets de dire que certains propos sont tout bonnement mensongers ou relève de la pure invention.

Il est dommage de ternir une unité et une belle entreprise telle que la nôtre qui fait rêver tant de personnes dans la région de Touraine. C'est à se demander si ce rapport n'a pas été fait par une seule et même personne comme si il s'agissait d'un règlement de compte que d'ailleurs personne ne comprend autour de moi.

En réponse à ce rapport, je tiens à préciser les points suivants :

1- Me B:

J'ai effectivement été interrogé par Me D . Je lui ai dit que j'avais souvent des remontés des membres de son équipe me disant qu'ils n'avaient pas de support et de ce fait ils venaient régulièrement me demander des infos car Me B: était rarement disponible pour son équipe. D'autre part, me concernant, lorsque je faisais des demandes par mail à Me B: , je n'avais pas souvent de réponse à mes questions. Je suis surpris de ne rien voir à ce sujet dans le rapport ...

2- Mauvais états du sol du magasin : L'inspectrice du travail note le mauvais état des sols au magasin.

J'aurais aimé que Me D prenne le temps de visiter le magasin pour pouvoir donner un avis factuel. En tant que responsable de l'amélioration continue, je tiens à préciser que depuis plusieurs années et je dois dire sous l'impulsion de M. Ch , nous dépensons chaque année des sommes pour l'amélioration des conditions de travail et la rénovation des sols.

NA

Ainsi les sommes suivantes ont été dépensées :

- En 2012 : 57.491€ (sols et peintures)
- En 2013 : 62.185 € (Sols, peintures, nouveaux outils, améliorations diverses, tapis anti fatigue)
- 2014 : 92.258€ (2 quais d'expéditions nouvelle génération, Actions EHS, améliorations, sols, etc...)
- 2015 : 80.123 € à ce jour (Sols, Sécurité, améliorations diverses)

A aucun moment nous avons négligé l'état de notre unité bien au contraire nous faisons tout pour être une référence en terme de confort pour nos collaborateurs. (Il faut quand même savoir que tous nos collègues extérieurs à notre unité nous remontent régulièrement que notre unité est devenue très attractive). Cette attractivité se ressent d'ailleurs sur le nombre de candidatures que nous pouvons avoir à chaque poste à pourvoir. Nous sommes exemplaires en termes de sécurité, les résultats sont d'ailleurs là.

J'ajoute de plus que nous organisons des réunions journalières de 15 minutes (RJ) depuis mars 2012. En novembre 2012 nous avons effectué un sondage après 6 mois de pratique et le retour des opérateurs est sans appel avec des avis très positifs sur cet outil. Les RJ apportent beaucoup de communication chaque matin concernant l'EHS, la qualité, le matériel, l'activité, le 5S et l'amélioration continue. Le principe étant de donner la parole aux opérateurs, écouter leurs souhaits et les réaliser. Pourquoi n'est-il pas fait mention de l'effet positif des RJ dans le rapport de l'inspectrice du travail ?

- 3- Démarche RPS : Nous avons mené des actions de fonds avec Mr Ch. et Me X .
- 4 embauches réalisées.
  - Une équipe de nuit renforcée (nous sommes passés de 4 à 8 personnes).
  - Nous avons limité le changement des postes de travail au cours d'une journée.
  - Développer la polyvalence au sein des intérimaires.
  - Toutes absences sont remplacées systématiquement.

Les problèmes d'organisation ont donc bien été réglés contrairement à ce qui est écrit.

4- L'organisation du magasin

- Nous avons des intérimaires en longue durée qui sont polyvalents sur l'ensemble des postes magasin y compris les expéditions (Poste le plus complexe) contrairement à ce qui est écrit.
- Nous faisons une revue hebdomadaire (le mercredi) pour ajuster nos effectifs en fonction de la charge de travail, des congés et des absences prévues. Les absences non prévues sont très compliquées à gérer mais nous avons mis en place un process nous permettant d'y pallier.
- Dans ce rapport il y figure aussi la notion d'emplois d'étudiants, il faut savoir que je suis chez SKF à la logistique depuis 14 ans, durant cette longue période nous n'avons eu que 3 étudiants en période estivale.
- En aucun cas le recours au travail temporaire n'impacte l'organisation car ils sont formés par un processus de formation efficace.

5- Rapport WCA : Je conteste fermement les faits qui sont évoqués sur les résultats du WCA. Les résultats au sein du magasin ont toujours été au-dessus de la moyenne du site.

En conclusion, je tiens à souligner que depuis l'arrivée de M. Ch. notre unité bien s'est développée et que nous sommes fiers de travailler au sein de SKF et plus particulièrement de SKF Logistics Services. Je regrette sincèrement de constater que ce que j'ai raconté à Me l'inspectrice du travail ne se retrouve pas dans son rapport.

S'ai connaissance qu'une fausse attestation  
m'expose à des sanctions pénales  
Nicolas A. le 14/05/15

